

La Lettre du CDJ

Juillet 2026



Sommaire

- [Les dernières décisions du CDJ](#)
- [DéontoloJ n°32 – IA : gardez les bons réflexes \(déontologiques\) !](#)
- [Relayer un témoignage qui fait polémique : avec ou sans droit de réplique ?](#)
- [Qui sont les membres « journalistes » et « éditeurs » du CDJ ?](#)
- [Le CDJ dans les médias](#)
- [#AteliersDéonto \(CDJM\) : respecter la règle du contradictoire](#)
- [Vu d'Allemagne : faut-il mentionner la nationalité d'un suspect ?](#)

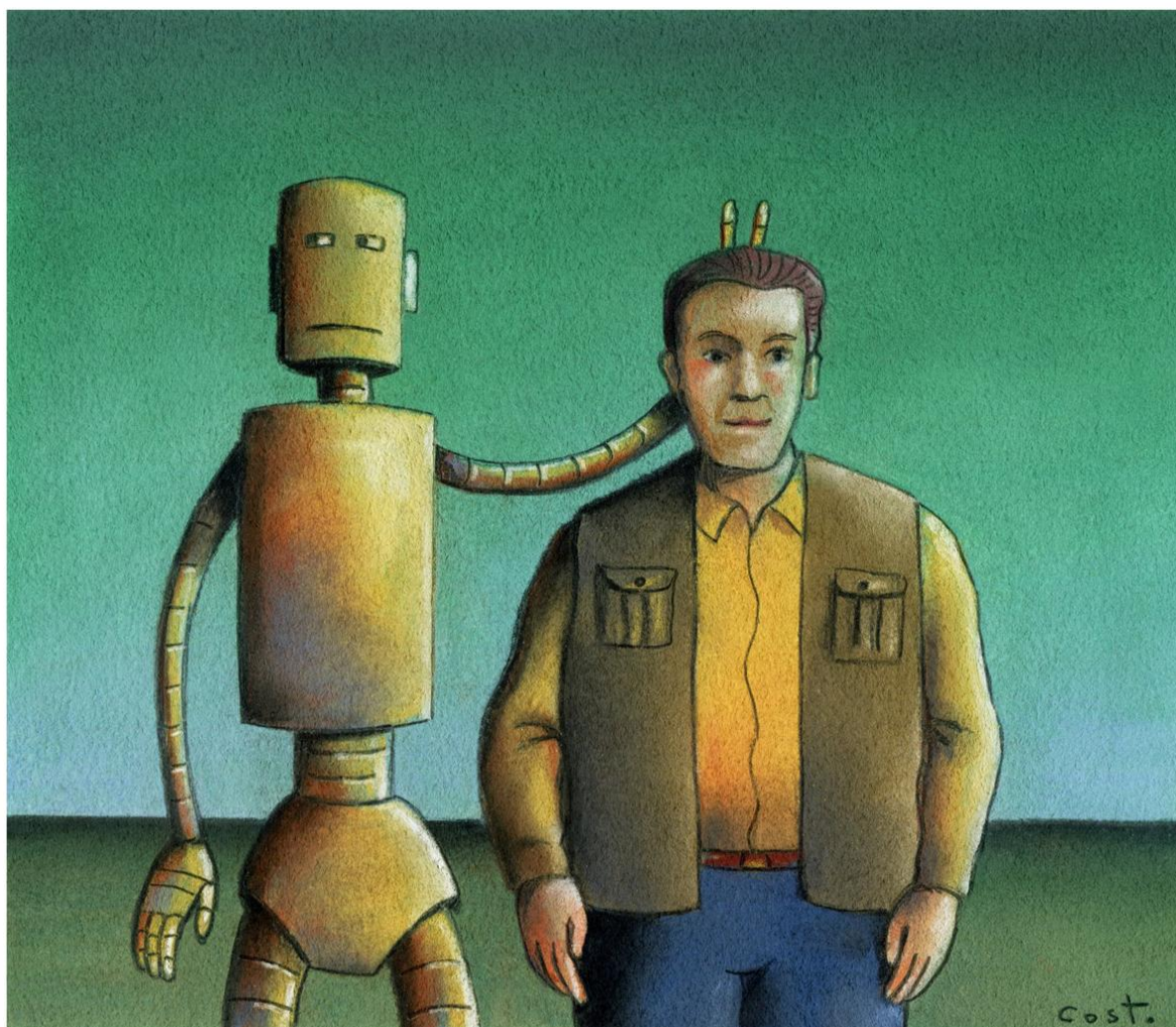
Les dernières décisions du CDJ



Le CDJ a rendu neuf décisions lors de sa réunion de juin. Six plaintes – quatre non fondées ([25-61](#), [25-62](#), [25-64](#), [25-83](#)) et deux fondées pour partie ([25-60](#), [25-63](#)) – avaient trait à diverses productions journalistiques consacrées à la polémique déclenchée par le témoignage Facebook d'une chroniqueuse TV menacée d'exclusion du chômage (voir ci-dessous). Les trois autres décisions, déclarées non fondées ([25-78](#), [25-79](#), [25-80](#)), concernaient des articles en ligne relatifs à un dossier d'extorsion jugé par le tribunal correctionnel de Liège.

Lire les décisions de juin

DéontoloJ n°32 – IA : gardez les bons réflexes (déontologiques) !



© Cost.

L'édito du nouveau numéro de DéontoloJ, le bulletin semestriel du CDJ, est consacré à son tout premier dossier relatif à l'usage de l'IA générative. Cette autosaisine de 2025 – après avoir pris connaissance d'une enquête de la VRT révélant que de nombreux contenus journalistiques publiés en ligne par les médias du groupe Ventures Media avaient été générés par l'IA et attribués à de faux profils de

journalistes –, n'ouvrirait pas à proprement parler la réflexion du Conseil sur le sujet, entamée depuis 2020. Elle en a cependant posé le premier cadre jurisprudentiel concret et visible...

Lire l'édito

Lire la décision

Relayer un témoignage qui fait polémique : avec ou sans droit de réplique ?



© Cost.

En octobre dernier, de nombreux médias belges relayaient une vidéo publiée sur *Facebook* par une chroniqueuse TV qui réagissait à un courrier de son syndicat relatif à sa prochaine exclusion du chômage. Celle-ci y évoquait entre autres une « campagne de peur » et une « manipulation » qui auraient pour but d'inciter les affiliés syndicaux à manifester. Une quinzaine de personnes avaient introduit une plainte auprès du CDJ contre plusieurs médias, leur reprochant tantôt une absence de vérification des informations diffusées par la chroniqueuse, tantôt un manque de distance et/ou une absence de sollicitation de la réaction syndicale. Retour sur les leçons à tirer de ces dossiers en cascade...

Lire l'analyse sur LinkedIn

Qui sont les membres « journalistes » et « éditeurs » du CDJ ?



© Layna Ajbailou

Le CDJ regroupe 40 membres, qui composent quatre catégories : journalistes, éditeurs, rédacteurs en chef et « société civile ». Avec pas moins de dix nouveaux membres, soit un quart de l'instance, le renouvellement du Conseil pour la période 2026-2029 a été particulièrement conséquent... Cet été, nous vous proposons donc de découvrir, catégorie par catégorie, les profils divers et variés qui forment actuellement le CDJ. Pour commencer, les représentants des journalistes et des éditeurs !

Lire le post LinkedIn (journalistes)

Lire le post LinkedIn (éditeurs)

Le renouvellement du CDJ

Le secrétariat général

Les (médias) membres de l'AADJ

Le CDJ dans les médias



© Pixabay

En complément aux communications officielles du CDJ, découvrez ses dernières actualités à travers le prisme des médias...

Le CDJ dans les médias

#AteliersDéonto (CDJM) : respecter la règle du contradictoire



© CDJM

Dans de courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, Thierry Hornet – membre du collège « journalistes » au sein du CDJM français – décortique un cas analysé par le Conseil et rappelle les bonnes pratiques et recommandations en la matière... Dernier épisode en date : le respect du contradictoire. Pour approfondir la question, lisez aussi l'analyse du CDJ sur le droit de réplique, un grief qui revient au premier plan des décisions du Conseil.

Visionner la capsule du CDJM

Lire l'analyse du CDJ

Vu d'Allemagne : faut-il mentionner la nationalité d'un suspect ?



© Deutscher Presserat

Nos homologues français ont récemment relevé qu'un journal allemand a reçu un avertissement du *Presserat* pour la mention – jugée injustifiée – de la nationalité des suspects d'infractions mineures (vols, graffitis, altercation) dans six articles distincts. Le Conseil allemand a en effet constaté qu'il n'existait aucun lien manifeste entre la nationalité et les infractions rapportées, ni aucune autre raison objective justifiant une telle mention. Il a donc jugé ces articles discriminatoires au sens de l'article 12 du Code de la presse. On notera qu'en Belgique francophone, ce grief est repris à l'article 28 du Code de déontologie et également abordé dans la Recommandation pour l'information relative aux personnes étrangères ou d'origine étrangère et aux thèmes assimilés (2016).

Lire l'avis du Presserat allemand

Lire la Recommandation du CDJ

Rendez-vous à la rentrée pour la prochaine [Lettre du CDJ](#) !

Vous souhaitez vous inscrire à la newsletter européenne « Journalisme et déontologie » ? Cliquez [ici](#) !

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à cdj@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2026 CDJ/AADJ, All rights reserved.

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrits par email

Our mailing address is:

CDJ/AADJ

Rue de la Loi 155 bte 103

Bruxelles 1040

Belgium

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

